BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 22 octobre 2015 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseuse d'avances intérimaire auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Maritimes

NOR: JUSF1525338A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier Réf : LD/CC/2015–n° 594 du 4 septembre 2015 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Maritimes désignant Mme Abla FEDJKHI en qualité de régisseuse d'avances et de recettes intérimaire à ladite direction à compter du 1 er novembre 2015, en remplacement de Mme Clothilde CHERTRIER,

ARRÊTE

Article 1

Mme Abla FEDJKHI est nommée régisseuse d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes-Maritimes du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} mars 2016, en remplacement de Mme Clothilde CHERTRIER placée en congé de maternité.

Article 2

Compte tenu de l'intérim qui ne pourra excéder 6 mois, Mme Abla FEDJKHI est dispensée de constituer un cautionnement.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 22 octobre 2015.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation, Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse empêché, Le chef de bureau de l'allocation des moyens,

Aurore CHENU